



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2008

PRÉSENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; MM. VOISIN, Jacques VEUNAC, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mmes CASTEL, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATION : M. VEUNAC à M. BOROTRA ; M. VOISIN à M. CÉLAN.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENERALE.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL PAYS BASQUE. AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD PAYS BASQUE.

Monsieur GRENET, Président, présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Communauté de Communes Sud Pays Basque (C.C.S.P.B.) a sollicité son adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque (E.P.F.L. Pays Basque).

Je vous rappelle que parmi les 12 Communes qui composent la C.C.S.P.B., 9 d'entre elles étaient déjà adhérentes au titre des Communes isolées. L'adhésion de la C.C.S.P.B. intégrerait dans le périmètre de l'E.P.F.L. Pays Basque, les Communes d'Ahetze, Ascain et Ciboure. Le territoire de l'E.P.F.L. Pays Basque compterait donc 81 Communes pour 254 902 habitants.

Les membres seraient donc constitués de :

- la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz ;
- la Communauté de Communes Nive-Adour ;
- la Communauté de Communes du Pays d'Hasparren ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 23 DEC. 2008

Affiché le 23 DEC. 2008



P/Le Président,

Le Conseiller délégué,

- la Communauté de Communes du Pays de Bidache ;
- la Communauté de Communes de Garazi-Baïgorry ;
- la Communauté de Communes Sud Pays Basque ;
- le Département des Pyrénées-Atlantiques ;
- la Région Aquitaine ;
- les Communes de Bardos, Bassussarry, Bidart, Boucau, Cambo, Espelette, Halsou, Jatxou, Itxassou, Labastide-Clairence, Larressore, Louhossoa, Souraïde et Ustaritz.

Par délibération n° 1 du 30 octobre 2008, le Conseil d'Administration de l'E.P.F.L. Pays Basque a délibéré favorablement sur cette demande.

Conformément à l'article 7 des statuts de l'E.P.F.L. Pays Basque, je vous propose de donner un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Sud Pays-Basque à l'E.P.F.L. Pays Basque.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

